

Reçu à la Préfecture de la Lozère

N° 05_29_04_26

Le 20 MAI 2026

Bureau du courrier

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C. DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à 20h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué se s'est réuni sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 32 – Présents : 22 - Votants : 27

Présents :

Michel GUIRAL, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Michel ROUZAIRE, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Alain ASTRUC, Sabine DOUMERGUE-REAU, Bernard BEAUFILS, Eric MALHERBE, François HERMET, Laurence JAILLET, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Emmanuel PIGNOL, Laurent PRAT, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Marie-France PROUHEZE donne pouvoir à Olivier PRIEUR, Vanessa ASTIER donne pouvoir à Pierrette MARTIN, Nicole DALLE-SALLES donne pouvoir à Eve BREZET, Denis GRAS donne pouvoir à Alain ASTRUC, Vincent HERMET donne pouvoir à Elise MALAVIEILLE

Absents :

Alain BRUN, Frédéric FLORANT, Patrice GRIMOUD, Daniel LONGEAC, Céline PERIGAUD

Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Affectation de résultats Budget principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 voix pour)

Le conseil communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

N° 05_29_04_26

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	120 521,91
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	290 622,68

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	226 077,08
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	182 576,96

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	383 405,00
En recettes pour un montant de :	279 258,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	209 702,17
--	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	209 702,17
---	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	263 497,47
---	------------

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
M. Michel GUIRAL

La Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 20 MAI 2026

Bureau du courrier

